

# INSCRIPTION SCOLAIRE

## Ecole de Sainte-Marie

### Année Scolaire 2023/2024



Chers Parents,

Votre commune fait partie d'un RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal), c'est une structure pédagogique d'enseignement dont l'existence repose sur un accord contractuel entre communes, fixant notamment les conditions de répartition des charges de l'école basée sur la commune de Sainte-Marie. Ce RPI regroupe 6 communes : Echenans, Issans, Raynans, Saint-Julien, Sainte-Marie, Semondans.

Le fonctionnement de ce RPI, basé sur la commune de Sainte-Marie est géré par le **SIVU de la Chaulière** (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique).

Le rôle du SIVU est d'assurer la gestion du personnel (Agents territoriaux) et de l'entretien de l'école, d'organiser les transports scolaires, d'assurer les activités périscolaires ainsi que d'acheter les fournitures scolaires.



**Vous avez un enfant (ou des enfants) que vous souhaitez inscrire à l'école de notre RPI.**

Pour son inscription, veuillez remplir le dossier complet comprenant :

1 - **La fiche « Inscription scolaire »** OBLIGATOIRE (avec les documents ci-dessous) :

- ✓ **Livret de famille** : la page concernant votre enfant + la page concernant les parents,
- ✓ Carnet de santé de votre enfant : les pages des vaccinations (à jour) ou un certificat médical de votre médecin attestant que les vaccinations de votre enfant sont à jour,
- ✓ Un justificatif de domicile (de moins de 3 mois),
- ✓ Un certificat de radiation (uniquement pour les enfants scolarisés précédemment dans une autre commune).

2- **La fiche « Inscription transport »** : Uniquement pour les enfants qui prendront le bus.

3- **La fiche « Inscription périscolaire »** : Uniquement pour les enfants qui y seront inscrits.

Merci de rapporter le dossier d'inscription complet au SIVU de la Chaulière (Mairie de Sainte-Marie) ou à la Mairie de votre commune qui le transmettra au SIVU.

Tout dossier incomplet ne sera pas traité.

**Pour les enfants de maternelle, un badge indiquant quotidiennement ses déplacements le midi et le soir est nécessaire. Vous trouverez ci-joint un document précisant les conditions d'utilisation.**

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire. Vous pouvez nous joindre par mail à l'adresse suivante : [sivudelachauliere@orange.fr](mailto:sivudelachauliere@orange.fr)

La Présidente du SIVU de la Chaulière

Nathalie PETETIN



**SIVU**  
de la Chaulière

**INSCRIPTION SCOLAIRE**  
**Ecole de Sainte-Marie**  
Année Scolaire 2023/2024

Chers Parents,

Les inscriptions scolaires pour la rentrée 2023 – 2024 sont ouvertes.

Les dossiers d'inscription sont à votre disposition au sein de chaque Mairie composant le SIVU (Echenans, Issans, Raynans, Sainte-Marie, Saint-Julien-Lès-Montbéliard, Semondans) ainsi qu'au secrétariat du SIVU :

[sivudelachauliere@orange.fr](mailto:sivudelachauliere@orange.fr)

Des permanences sont assurées au secrétariat du SIVU pendant les heures d'ouverture les lundi, mardi et vendredi de 8 heures à 12 heures ainsi que **le mercredi 29 mars de 16 heures à 18 heures.**

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au **vendredi 7 avril 2023.**

Concernant les dossiers d'inscription pour le périscolaire, vous pouvez vous adresser au Directeur de la structure :

Accueil de Loisirs Léo Lagrange  
Léon KOFFI  
4 chemin de la Chaulière  
25113 SAINTE-MARIE  
Tel : 06.30.79.59.76  
Mail : [leon.koffi@leolagrange.org](mailto:leon.koffi@leolagrange.org)

Bien cordialement,

La Présidente du SIVU,  
Nathalie PETETIN







## ENFANT

NOM : .....

Prénom : ..... Sexe : Féminin  Masculin

Date de naissance : .....

Né(e) à : .....

Adresse : .....

## PARENTS

**Mère**

NOM - Prénom : .....

Situation familiale : Célibataire  Mariée  Veuve  Divorcée  Autre

Adresse : .....

☎ portable : ..... ☎ domicile : .....

Profession : .....

☎ professionnel : .....

Courriel : .....

**Père**

NOM - Prénom : .....

Situation familiale : Célibataire  Marié  Veuf  Divorcé  Autre

Adresse : .....

☎ portable : ..... ☎ domicile : .....

Profession : .....

☎ professionnel : .....

Courriel : .....

## INSCRIPTION SCOLAIRE

Date de la rentrée : .....

Classe à intégrer : .....

Si changement d'école : Ecole d'origine .....

**(et penser à fournir le certificat de radiation ainsi que le dossier scolaire de votre enfant)**

Je soussigné (e) : .....  
certifie sur l'honneur l'exactitude des déclarations  
portées sur le présent dossier.

Fait à : ..... Signature  
le.....

### Documents à joindre à l'inscription :

- Livret de famille - page enfant
- Livret de famille - page parents
- Carnet de Santé - pages des vaccinations
- Justificatif de domicile






# Horaires des Bus - 2022/2023

→ A titre indicatif, car la plaquette 2023 sortira en août 2023.

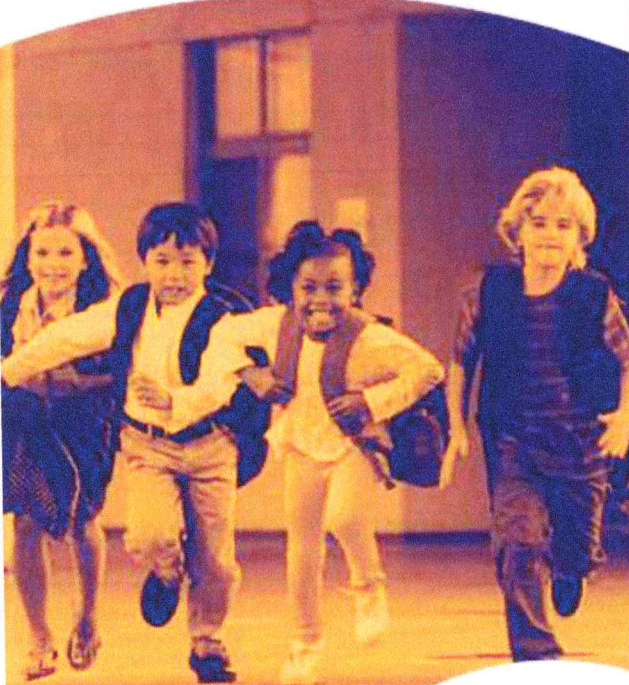
**SCOLAIRES 2022-2023**

## ÉCOLE DE SAINTE-MARIE


PRINCIPALES COMMUNES DESSERVIES



- Semondans
- Échenans-sur-l'étang
- Issans
- Saint-Julien-lès-Montb.
- Sainte-Marie
- Raynans



À partir du  
01 septembre 2022



évolity  
moyentis Plus de Mobilité

Semondans  
Issans/Raynans  
Sainte-Marie  
Échenans-sur-l'étang  
Saint-Julien-lès-Montb. → École de Sainte-Marie

### Horaires Allers

Lundi, mardi, jeudi et vendredi

← 119 →	
▼ Semondans (Place de la Mairie)	08:08 13:08
Échenans-sur-l'étang (Fontaine)	08:15 13:15
Sainte-Marie (École)	08:20 13:20
← 120 →	
▼ Issans (Maison pour tous)	08:10 13:10
Raynans (Centre)	08:15 13:15
Saint-Julien-lès-Montbéliard (Mairie)	08:20 13:20
Sainte-Marie (École)	08:25 13:25

### Horaires Retours

Lundi, mardi, jeudi et vendredi

← 120 →	
▼ Sainte-Marie (École)	11:35 16:35
Saint-Julien-lès-Montbéliard (Mairie)	11:45 16:44
Raynans	11:50 16:48
Issans (Maison pour tous)	11:54 16:52
← 121 →	
▼ Sainte-Marie (École)	11:35 16:35
Échenans-sur-l'étang (Fontaine)	11:40 16:40
Semondans (Place de la Mairie)	11:47 16:47

### RENSEIGNEMENTS

2 points de vente, de conseil et d'accueil

- **Montbéliard**  
Gare SNCF - Place du Général de Gaulle  
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 18h, samedi de 8h30 à 12h.
- **Asaincourt**  
2 rue Duvernoy (arrêt Bitand)  
Du mardi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 18h, samedi de 8h30 à 12h.



#### L'INFO AU BOUT DU FIL

Un renseignement, une suggestion, une réclamation, besoin d'une localité de bus...

Le service commercial est à votre écoute du lundi au samedi de 7h à 19h au  
**03 81 36 70 00**

(hors week-end)

Les relais dépositaires

Pour les trouver, c'est très simple !  
Rendez-vous sur [evolity.fr](http://evolity.fr)



## CONDITIONS D'UTILISATION

Tous les enfants de maternelle doivent obligatoirement être munis d'un badge qui indiquera de manière quotidienne ses déplacements le midi et le soir.

### LE BADGE



Ce badge sera à votre disposition au secrétariat du SIVU en Mairie de Sainte-Marie. Il vous sera remis un jeu de 2 étiquettes pour chaque destination choisie.

Celui-ci doit être renseigné par vos soins quotidiennement le midi et le soir par le biais de ces étiquettes.

Vous devez impérativement remettre ce badge soit à l'accompagnatrice du bus, soit au périscolaire, soit aux ATSEM.

Si votre enfant ne dispose pas de badge, il se verra refuser l'accès au bus et au périscolaire. Il vous faudra donc emmener directement votre enfant à l'école avec son badge.

→ Nous attirons votre attention sur le fait que l'inscription au périscolaire reste obligatoire, le fait d'insérer l'étiquette « périscolaire » dans le badge, ne vaut pas une inscription automatique.

→ En cas de perte de badge, le SIVU de la Chaulière peut vous mettre à disposition un deuxième badge qui vous sera alors facturé 15 euros.

→ A la fin de chaque année scolaire en maternelle, le badge sera restitué au SIVU de la Chaulière sous peine de facturation.

Afin de conserver une souplesse dans le choix de l'organisation de la journée de votre enfant, nous comptons sur votre collaboration.

La Présidente du SIVU de la Chaulière

Nathalie PETETIN